



Parti socialiste
suisse

Préparer l'avènement d'une démocratie économique, dans le respect de l'écologie et de la solidarité

Plan d'action suite au mandat donné par le Congrès des 3 et 4 décembre 2016

Avant-propos / contexte

Avant-propos de Barbara Gysi, vice-présidente du PS Suisse et présidente du groupe de travail « démocratie économique »

Lieu d'un âpre débat, le Congrès de Thoune du mois de décembre 2016 a confirmé l'importance du papier de position consacré au thème de la démocratie économique. La démocratisation de l'économie est une exigence centrale de notre politique socialiste. Fort de ses 25 exigences, le papier de position est un catalogue solidement ficelé. Il s'agissait ensuite de dégager et de hiérarchiser des mesures et des actions. Le groupe de travail « démocratie économique » a mis au point le plan d'action en plusieurs étapes. Ce faisant, il a fallu fixer des priorités, car nos ressources sont insuffisantes pour nous permettre de nous engager avec toute la vigueur nécessaire en faveur de la mise en œuvre simultanée de toutes les exigences. Le présent plan d'action concentre à présent, pour une période d'environ quatre ans, des actions et des projets suivant les trois axes suivants : « entrepreneuriat social et coopératisme », « cogestion » et « service public et *commons* ». Un meeting sur la cogestion est déjà programmé les 8 et 9 mars 2018. En collaboration avec les syndicats, il s'agira à cette occasion de soumettre à discussion et de préciser, en se fondant sur les expériences pratiques des pays voisins, les éléments clés d'un modèle de cogestion suisse.

Différentes activités ont déjà jalonné l'année en cours. En février 2017 s'est tenu à Bâle le congrès *Reclaim Democracy*, qui a connu une belle fréquentation et rencontré un large écho. Ce congrès a été mis sur pied par le Réseau de réflexion (« *Denknetz* »), en collaboration avec de nombreuses autres organisations. Quelque 1800 personnes engagées de toutes les tranches d'âge et issues des horizons les plus divers ont débattu des formes que devrait revêtir une démocratie forte et durable. Il est désormais clair que la démocratisation de l'économie est un élément tout à fait essentiel d'un tel projet. Certains enseignements et inputs du congrès ont été intégrés au plan d'action.

Le PS Suisse a mis au point un module de formation sur le thème de la démocratie économique. Depuis le printemps 2017, des manifestations sont organisées dans les sections. Elles ont suscité un vif intérêt (depuis l'été, le module de formation est aussi disponible en français). En plus de jeter un regard rétrospectif sur l'histoire de la démocratie économique, il s'agit avant tout de s'intéresser à l'actualité des exigences posées par la démocratie économique.

Parallèlement aux travaux du groupe de travail « démocratie économique », le PS Suisse est en train d'élaborer un nouveau concept économique global qui sera porté à la connaissance du public en 2018. Du point de vue du contenu, la démocratie économique viendra alimenter les différents chapitres en tant que thème transversal – et comme perspective sous-jacente à la politique socialiste. Du point de vue des ressources humaines, le groupe de travail « démocratie économique » est représenté dans le groupe de pilotage du concept économique.

Dix ans après la crise financière de 2007, il est encore tout à fait évident que nous avons besoin, en Suisse, en Europe et à l'échelle mondiale, d'une autre économie : une économie démocratique, écologique et solidaire. L'écart entre les pauvres et les riches ne cesse de se creuser, des réponses appropriées au changement climatique se font également attendre, tout comme des solutions à long terme (sans parler du tous des solutions à court terme), solidaires et équitables pour le « traitement » des millions d'êtres humains qui sont en fuite de par le monde. Mais à une plus petite échelle également, en matière de chômage, de burnout ou de travail dénué de sens et précarisé en Suisse et ailleurs, il apparaît que le capitalisme global crée plus de problèmes qu'il n'est en mesure d'en résoudre. La démocratisation de l'économie est notre programme pour changer cela. Et le présent plan d'action est une petite mais importante contribution à ce processus de mutation censé déboucher sur des transformations.

Contenu / vue d'ensemble

Axe 1 : entrepreneuriat social et coopératisme

- Action 1 : article d'encouragement, y compris moyens de financement à long terme en faveur de l'entrepreneuriat social
- Action 2 : renforcement de l'entrepreneuriat social
- Action 3 : renforcement du coopératisme

Axe 2 : cogestion (gestion paritaire)

- Action 1 : extension des droits de participation et de cogestion en Suisse
- Action 2 : promotion et extension et/ou mise en œuvre des possibilités existantes pour la cogestion au sein des caisses de pension
- Action 3 : promotion de la cogestion dans les entreprises proches de l'État et dans l'administration publique au moyen d'un concept de conseil d'éthique

Axe 3 : service public et *commons*

- Action 1 : promotion d'initiatives locales et régionales en faveur des *commons*
- Action 2 : démocratisation du savoir médical et des institutions de *care* et promotion des organes de santé communautaires (*GemeinschaftsGesundheitscommons* (GGC))
- Action 3 : démocratisation des grandes plateformes Internet par des lois et des engagements formels, et organisation sous forme de coopératives et de *digital commons*

Axe 1 : entrepreneuriat social et coopératisme

Une économie démocratique, écologique et solidaire n'est pas une vague et lointaine utopie : elle est une réalité aujourd'hui déjà – p. ex. sous le concept de l'entrepreneuriat social ou encore dans les entreprises organisées en coopératives. L'objectif du PS Suisse est de créer des conditions-cadres permettant à des activités économiques de ce genre de passer du statut de cas particulier à celui de cas normal.

Le point de départ de modifications concrètes est marqué tant par le financement des entreprises à long terme et par la sensibilisation et le soutien public actif en faveur d'un modèle économique social et écologique que par des amendements légaux. Les actions qui s'articulent autour de l'axe 1 incluent a) des moyens de financement à long terme et des critères d'encouragement efficaces, b) le renforcement de l'entrepreneuriat social par un cadre juridique adapté, des mesures de formation et une mise en réseau ainsi que c) la promotion – d'une grande visibilité pour le public – du coopératisme et des adaptations légales en vue de l'accroissement de l'attractivité des entreprises coopératives.

Action 1 (objectif)	Article d'encouragement, y compris moyens de financement à long terme en faveur de l'entrepreneuriat social
Mesure(s)	<ul style="list-style-type: none">• Conjointement avec des acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire de la Suisse, il faut élaborer un modèle commun d'article d'encouragement (critères d'encouragement, financement, etc.) qui puisse trouver une concrétisation au niveau national et/ou cantonal. Possibilité : mettre à profit un meeting pour soumettre un tel modèle à discussion et attirer l'attention du public• Donner suite à un article d'encouragement (y compris fonds) par voie parlementaire et en faisant de celui-ci un éventuel projet d'initiative d'une large coalition en faveur de l'« entrepreneuriat social »
Coopérations	<ul style="list-style-type: none">• PME progressistes de différentes branches• Associations (p. ex. Après-GE)• Initiatives de la société civile• Partis cantonaux• Cantons
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none">• Meeting en 2019• Lancement d'un éventuel projet d'initiative au niveau national à partir de 2020

Action 2 (objectif)	Renforcement de l'entrepreneuriat social
Mesure(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Une forme juridique « efficace » de l'entrepreneuriat social pour la Suisse : adaptation des formes juridiques existantes (p. ex. coopérative) et/ou établissement d'une nouvelle forme juridique (p. ex. <i>benefit corporation</i>) • Matériel de formation et documentation : vidéos didactiques (p. ex. « Comment crée-t-on une coopérative ? », « Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ? »), traduction et mise à disposition de contenus disponibles à l'échelle internationale (études, articles, etc.), recherches bibliographiques périodiques • Stimuler et soutenir la création de chambres de commerce/d'associations de l'économie sociale et solidaire (SSÖ/ESS) au niveau cantonal et/ou national (y compris participation de membres du PS au sein de ces organisations) • Présentation au public d'activités et de projets actuels : flyers du PS citant une sélection d'associations, d'entreprises, etc. • Rôle d'intermédiaire dans l'établissement de contacts nationaux et internationaux pour les personnes intéressées par la création de telles entités • Les entreprises de la <i>social economy</i> se voient offrir des possibilités de publicité gratuites dans les organisations du service public (p. ex. CFF ou La Poste) qui proposent des surfaces publicitaires • Élaboration de motions types, pour le niveau cantonal et/ou communal, destinées à la promotion ou/et à l'institutionnalisation de projets concrets (termes clés : passation de marchés publics, « économie du bien commun »)
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • À l'échelle nationale et internationale : avec les marques, les initiatives, les entreprises, les mouvements et les spécialistes (pratique et science) sélectionnés • Cantons, communes • Sections / partis cantonaux
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • En continu, avec établissement bisannuel du bilan

Action 3 (objectif)	Renforcement du coopératisme
Mesure(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du PS Suisse à un <i>event</i> annuel dans le cadre de la Journée internationale des coopératives, chaque fois le premier samedi de juillet • Recherche d'améliorations à apporter au droit de la société coopérative (objectif : faciliter la fondation de telles entités et favoriser la participation démocratique) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire le nombre des membres de fondation de sept à quatre, afin de rendre la fondation de coopératives plus attrayante pour les <i>startup</i> ○ Le droit fédéral doit garantir l'organisation d'élections libres pour l'assemblée des délégué-e-s ○ Les groupes coopératifs existants sont démocratisés dans le cadre de campagnes bénéficiant d'une grande visibilité, de façon à ce que leur conception leur garantisse une plus grande proximité avec la population, soit davantage axée sur les besoins et l'intérêt général et ait une orientation écosociale plus marquée ○ Les sociétaires et/ou les collaborateurs de sociétés de capitaux peuvent transformer leur entreprise plus facilement en une coopérative ○ Les entreprises menacées de faillite doivent pouvoir être transformées plus facilement en coopératives
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises coopératives progressistes de la Suisse • Médias/relations publiques • Protection des consommateurs • Association SORGIM • Syndicats • Membres des coopératives • Science • Institut für Unternehmensrecht Luzern (Arbeitsgemeinschaft Genossenschaftswissenschaftlicher Institute e.V. (AGI))
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs annuels de mise en œuvre, en continu

Axe 2 : cogestion (gestion paritaire)

La cogestion est une exigence clé de la démocratie économique. En matière de participation dans l'entreprise et, de façon encore plus marquée, en ce qui concerne la cogestion au niveau de l'entreprise, la Suisse est à la traîne par rapport à l'évolution observée dans d'autres pays d'Europe. Depuis l'introduction de la « modeste » Loi sur la participation, en 1993, il n'y a plus eu beaucoup de mouvement, ni au niveau légal ni dans les CCT. Les droits des commissions du personnel sont limités, leur marge de manœuvre est petite. La protection juridique des représentants du personnel et des délégué-e-s syndicaux est sous-développée, ce qui, de surcroît, affaiblit les représentations des salarié-e-s. Mais il manque aussi, avant tout, une représentation des salarié-e-s à la tête des entreprises, là où sont prises les décisions stratégiques lourdes de conséquences. Et ce manque est indiscutable. Tout le contraire de ce qui se passe en Allemagne, par exemple, où la cogestion des équipes composant le personnel au sein du conseil de surveillance est réglementée par la loi et va parfois jusqu'à atteindre la parité.

Le PS Suisse poursuit l'objectif d'étendre en Suisse la participation et la cogestion au niveau de l'entreprise. Cela doit se faire en étroite collaboration avec les syndicats. Non seulement ceux-ci ont un accès direct aux salarié-e-s et une connaissance intime des réalités du travail, mais, également, ce sont les conventions collectives de travail négociées par les syndicats qui aujourd'hui, en Suisse, codifient et garantissent les meilleures possibilités de participation dans l'entreprise – évidemment : en sus des statuts (et articles comparables) des différentes entreprises progressistes de l'économie sociale et solidaire. Un modèle de cogestion pour la Suisse doit tout d'abord aider les salarié-e-s à avoir plus d'influence sur « leurs » entreprises. Dans une vision à plus long terme, il faut toutefois aussi s'aménager des possibilités d'impliquer dans les réflexions d'autres acteurs concernés, comme les client-e-s, l'État (en tant que représentant de l'intérêt général) ou des avocats spécialistes du droit de l'environnement.

Une importance particulière doit être accordée aux exigences en matière de démocratie économique, aussi dans le cas des caisses de pension. Les caisses de pension n'endossent pas une responsabilité à l'égard de leurs seuls assuré-e-s. En tant qu'investisseurs institutionnels à la tête de fortunes de plusieurs milliards, elles doivent aussi être investies d'une grande responsabilité à l'égard de toute la société. Le PS s'engage pour que les caisses de pension pratiquent une politique de placement éthique. Les représentations du personnel dans les conseils de fondation à composition paritaire ont la possibilité de faire en sorte que l'on oriente les stratégies de placement des caisses de pension dans le sens d'une plus grande durabilité sociale et écologique. Pour cela, il faut d'une part une « politique en matière de personnel » appropriée (p. ex. pas prioritairement des cadres du côté des employés), d'autre part une bonne formation, qui va au-delà de questions purement « techniques » (taux de conversion, etc.) et favorise la prise de conscience de besoins sociétaux plus larges et des possibilités d'action correspondantes des caisses de pension.

Dans les entreprises proches de la Confédération (terme clé : service public) et l'administration publique, il devient finalement possible, via le modèle d'un « conseil d'éthique », de développer une structure de gouvernance démocratique et pérenne revêtant un caractère de modèle aussi pour ce que l'on appelle l'« économie privée ».

Action 1 (objectif)	Extension des droits de participation et de cogestion en Suisse
Mesure(s)	<p>Transformation du statu quo :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un modèle de cogestion complet (participation dans l'entreprise, participation aux décisions de l'entreprise, participations financières octroyées aux collaborateurs) pour la Suisse <p>Améliorations à l'intérieur du statu quo :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier le besoin d'optimisation dans le cadre de la Loi sur la participation et formuler, en étroite collaboration avec les syndicats, des exigences en vue de l'amélioration de la participation dans l'entreprise • Extension de la protection des délégué-e-s syndicaux • Améliorer le statut juridique des représentant-e-s suisses dans les comités d'entreprise européens • Combler les écarts par rapport à la législation européenne, notamment (aussi) en ce qui concerne la Europäische Aktiengesellschaft (SE) et la participation connexe aux décisions de l'entreprise
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats • Science
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • Meeting au printemps 2018 • Lancement du processus politique d'ici à 2020

Action 2 (objectif)	Promotion et extension et/ou mise en œuvre des possibilités existantes pour la cogestion au sein des caisses de pension
Mesure(s)	<p>Promouvoir une politique de placement éthique au sein des caisses de pension</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre type adressée aux caisses de pension et travail de relations publiques, avec les exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas d'investissements dans les vecteurs énergétiques fossiles ○ Pas d'investissements dans les entreprises qui violent les droits de l'Homme ou le droit international ○ Pas d'investissements dans les producteurs de matériel de guerre • Coopération avec les organisations de défense des droits de l'Homme, Klima-Allianz, GSsA • Motions types pour les parlements communaux et cantonaux, afin d'obliger les caisses de pension en mains des pouvoirs publics à pratiquer une politique de placement éthique <p>Promouvoir et soutenir les représentations du personnel dans les instances des caisses de pension</p> <ul style="list-style-type: none"> • Workshop(s) sur le droit d'avoir voix au chapitre/la démocratisation/la démocratie économique – ces workshops sont organisés pour les représentant-e-s du personnel dans les instances des caisses de pension (des groupes cibles possibles seraient notamment celui des représentant-e-s des caisses communales et cantonales et, en particulier, celui des membres du PS)
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau des caisses de pension • Syndicats
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • Action par lettre en 2018 • « Module de formation » 2018/2019

Action 3 (objectif)	Promotion de la cogestion dans les entreprises proches de l'État et l'administration publique au moyen d'un concept de « conseil d'éthique »
Mesure(s)	<p>Élaboration d'un concept sur le thème du « conseil d'éthique » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit de trouver une réponse aux questions figurant ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> o Quelles sont les compétences d'un conseil d'éthique ? o Comment un conseil d'éthique peut-il influencer sur les décisions stratégiques ? o Comment un conseil d'éthique est-il organisé et comment doit-il être intégré dans les structures existantes ? o Qui peut être délégué-e/élu-e pour entrer dans un conseil d'éthique (collaborateurs, consommateurs, représentations étatiques, ONG) ? o Comment les représentant-e-s sont-ils/elles élu-e-s au sein d'un conseil d'éthique ? • Promouvoir et exiger la capacité de s'imposer des conseils d'éthique au niveau national, cantonal et communal dans les entreprises proches de l'État et l'administration publique, et renforcer ainsi la cogestion et la focalisation sur les principes solidaires et écologiques (p. ex. via des interventions à tous les niveaux politiques)
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • PS • Science
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici au printemps 2018 : travail de conception portant sur le conseil d'éthique • À partir du printemps 2018 : promotion des conseils d'éthique

Axe 3 : service public et *commons*

Le service public et les *commons*, autrement dit les biens communs, doivent rendre possibles la participation et la cogestion des personnes concernées – voire de l'ensemble de la population – à et dans l'économie. C'est ce principe fondamental de démocratie économique que le PS souhaite approfondir et développer. Nous continuons donc de nous engager avec un dévouement entier pour la défense du service public contre les plans de privatisation et de libéralisation de la droite. Par ailleurs, nous nous engageons aussi pour des améliorations et une plus grande démocratisation du service public – de même que pour une extension ciblée de ce principe porteur d'avenir. Par l'intermédiaire d'initiatives locales, il faut en outre mettre en place, promouvoir et interconnecter des *commons*. Une propriété commune, partagée, renforce les structures de la démocratie économique.

La santé et l'accès aux offres de santé sont un droit fondamental dont doivent bénéficier tous les êtres humains. Le domaine de la santé est toutefois lui aussi toujours davantage aspiré dans le carcan de la logique du profit et de la valorisation. Les coûts du système public de santé ne cessent d'augmenter. L'une des raisons principales à cela réside dans les entreprises tournées vers le profit qui gagnent de l'argent grâce à ce système (médicaments, appareils, assurances, etc.). Un système de santé axé sur les profits – qu'il soit public ou privé – engrange des bénéfices lorsque les gens sont malades. De plus, l'État se concentre sur l'efficacité et les restrictions budgétaires (compression des dépenses) pour maintenir les coûts à un bas niveau, ce qui produit à son tour des effets négatifs sur les patient-es et/ou les citoyen-ne-s*. Il est par conséquent nécessaire que nous accordions une attention particulière à ce champ sociétal et que nous développions des alternatives. Le PS s'engage pour que le système de santé soit organisé sous forme de *commons*. Ainsi, on placerait au centre des préoccupations non les maladies individuelles, mais la santé et les causes socio-écologiques systémiques. La santé est ici comprise non comme un phénomène individuel, mais en tant que composante inhérente à la « bonne qualité de vie » de l'ensemble d'une société.

Les grandes plateformes Internet, comme Google, Facebook ou booking.com, assument des tâches qui par le passé faisaient partie des missions clés du service public et des coopératives, p. ex. annuaires téléphoniques, courrier, cartes, bibliothèques ou places de marché. Parce que les nouveaux services Internet sont souvent très pratiques et supposément gratuits, il est à ce jour admis dans une large mesure qu'en l'absence de tout contrôle démocratique, cette situation débouche sur de gigantesques concentrations du pouvoir entre les mains d'un petit nombre de groupes Internet (l'économie d'Internet suit la logique du „*the winner takes it all*” et a de ce fait une tendance au monopole). Avec leur pouvoir de marché, ces groupes exercent une influence fondamentale sur les moyens financiers, les collectes de données, les conditions de concurrence, les rapports de travail, etc., à l'échelle mondiale. Le PS poursuit donc l'objectif d'élaborer des réglementations conformes à l'idée du service public ou des *commons* pour l'Internet et de les faire respecter – si possible de façon coordonnée à l'échelle internationale.

Action 1 (objectif)	<p>Promotion d'initiatives locales et régionales en faveur des <i>commons</i>. Concrètement, le PS promeut des initiatives dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de « magasins gratuits » communaux • Mise en place de « bibliothèques de prêt » communales • Mise en place de <i>food commons</i> régionaux • Promotion d'associations de lotissement et de quartier coopératives
Mesure(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Le PS met au point du matériel pédagogique et didactique et encourage l'acquisition de connaissances dans les sections • Le PS élabore des motions types pour les parlements locaux, afin de soutenir la création d'initiatives locales de ce genre • Le PS met en connexion les associations intéressées et les initiatives • Le PS organise un meeting ad hoc
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des consommateurs • Associations de quartier • Pro Senectute • Sections du PS
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici à 2021

Action 2 (objectif)	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratisation du savoir médical et des institutions de <i>care</i> • Promotion des organes de santé communautaires (<i>GemeinschaftsGesundheitscommons</i> (GGC))
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer des interventions politiques (nationales, cantonales, communales) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Création de conseils de santé / conseils de <i>care</i> (dans les communes et les institutions, les commissions de santé cantonales) ◦ Suppression du <i>numerus clausus</i> pour les études de médecine ◦ Création d'une nouvelle profession, celle du « médecin communautaire » (combinaison : médecin, pharmacien, soins, connaissances thérapeutiques (et) systémiques) ◦ Revaloriser le travail de <i>care</i> : absorber les bénéfices provenant de la prestation et de la production et ainsi mieux financer les soins et la prise en charge ◦ Développement de <i>health commons</i> open source pour la recherche consacrée à l'élaboration de médicaments répondant à la demande et bon marché • Choisir une région R et lancer un essai pilote pour les organes de santé communautaires (<i>GemeinschaftsGesundheitscommons</i> (GGC)) : lieu où le personnel soignant, les différents « médecins communautaires » et les bénévoles travaillent et traitent certains thèmes, proposent des cours et dirigent des groupes d'entraide (p. ex. pour les personnes souffrant de douleurs chroniques au dos, d'un burnout, etc.) • Brochure d'information sur la santé en tant que système de <i>commons</i>, approche globale de la santé • Module de formation
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Sections du PS • Réseau de réflexion (Denknetz) • Syndicats actifs dans le domaine de la santé • Associations professionnelles • Institutions de soins (y compris les maisons de naissance) • Plateforme « Gutes Alter » • Promotion Santé Suisse
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • 4 ans

Action 3 (objectif)	Démocratisation des grandes plateformes Internet par : <ul style="list-style-type: none"> • des lois et des engagements formels • une organisation sous forme de coopératives et de <i>digital commons</i>
Mesure(s)	Postulats / motions / pétitions / actions directes pour : <ul style="list-style-type: none"> • Accès facile et illimité à des fonctions ayant un caractère de soins de base ou des tendances monopolistiques pour toutes et tous, dans toutes les régions, à des prix et à des conditions équitables • Service de qualité, même en cas de refus de collecte de données • Neutralité du réseau (en clair : traitement non discriminatoire du trafic des données) • Séparation claire entre contenu et publicité • Règles contre les <i>fake news</i>, les <i>filter bubbles</i>, la censure, le racisme, le sexisme, le mobbing, etc. • Interfaces standard (empêcher le <i>vendor lock-in</i>) • Logiciels <i>open source</i> dans l'administration publique et les autres institutions • Initiative de recherche pour les moteurs de recherche, les réseaux, les plateformes commerciales, etc., en tant que coopératives ou <i>digital commons</i> • Renforcement de la structure d'innovation (capital-risque et capital initial, accompagnement d'investisseurs au bénéfice d'une expérience de fondateur par <i>venture capital</i>, <i>seed money</i>, <i>business angels</i>) • Soutien en faveur des plateformes démocratiques, sociales et écologiques de la <i>sharing economy</i> • Renforcement d'une compétence médias et Internet complète à tous les niveaux scolaires et de la formation
Coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Médias alternatifs/journalistes • Mouvement pour un réseau libre • Mouvement <i>open source</i> • Projets de <i>sharing economy</i> • Sociétés <i>startup</i> actives dans le domaine de la <i>social economy</i> • Hautes écoles spécialisées, hautes écoles, Fonds national de la recherche scientifique • Swisscom et La Poste (ont, en tant qu'entreprises de service public, un mandat politique) • Écoles (termes clés : compétences médiatiques/compétences Internet)
Horizon temporel	<ul style="list-style-type: none"> • 4 ans